Image not found or type unknown

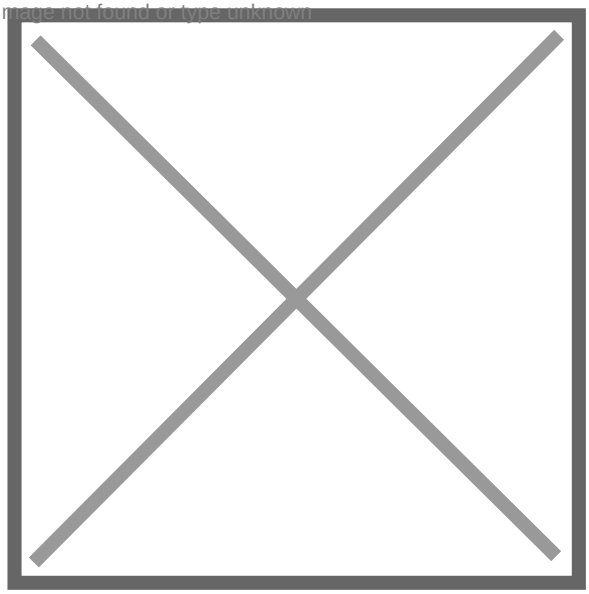

Tva sur une immobilisation acquise et utilisée à l'étranger

Par **washypioo**, le **01/03/2011** à **20:11**

Bonjour,
pour les besoins de mon activité je vais m'expatrier pour une durée d'au moins deux ans aux Etat-Unis. Je dirige une société de droit français et aurai besoin d'acquérir du matériel informatique une fois de l'autre côté de l'Atlantique. Quid de la TVA dans l'hypothèse où le matériel ne sera jamais ramené en France ?

Si quelqu'un a des pistes, je suis preneur !

Merci.

Par **mguet**, le **02/03/2011** à **11:08**

Bonjour,

votre problème va être vite résolu, il n'y a pas de TVA aux USA mais une taxe sur les ventes appelée GST (goods & service tax) et qui ne fonctionne pas comme la TVA...

Bon séjour.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés